

Date de la séance

Le 17 décembre 2025

Date de convocation

Le 12 décembre 2025

Date de publication

Le 12 décembre 2025

Nombre de délégués

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 34 |
| Présents | 25 |
| Procurations | 5 |
| Excusé | 2 |
| Absent | 2 |

N° 2025-12-77

OBJET :

**CONVENTION ENTRE
L'ETAT ET LES
SERVICES
D'ENREGISTREMENT
DE LA DEMANDE DE
LOGEMENT SOCIAL**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 17 décembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ,

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT

Procurations :

Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Christelle BARDEILLE

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO, Damien GUIBOUT

Absent : Olivier RAVENEL, Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Christophe DEBUISNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Plusieurs communes de La Communauté de Communes Gally-Mauldre ne disposent pas des moyens humains ou organisationnels leur permettant de tenir un guichet d'enregistrement des demandes de logement social. Afin d'assurer un service homogène et accessible à tous les habitants, La Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaite être habilitée en tant que guichet enregistreur. (Service des Affaires Sociales CCGM basé à Mareil-Sur-Mauldre). Cette évolution garantirait la continuité de service, renforcerait la coordination intercommunale et permettrait de pallier les limites actuelles en matière de gestion de la demande.

Dans ce cadre, La Communauté de Communes Gally-Mauldre sollicite l'autorisation d'exercer la mission de guichet enregistreur, conformément à la réglementation en vigueur, afin de répondre au mieux aux besoins du public et d'améliorer le fonctionnement global du service sur le territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.441-2 et R.441-2-6-1 à R.441-2-6-5 relatifs au Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement social ;

VU Le Code Général des relations entre le public et l'administration ;

VU Les relations nationales pour 2025 en matière de gestion partagée de la demande de logement social ;

CONSIDERANT que le SNE impose que les demandes de logements sociaux puissent être enregistrées par les guichets habilités ;

CONSIDERANT que La Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaite améliorer l'accès au service public du logement pour les administrés ;

CONSIDERANT que cette habilitation permettra d'offrir un service de proximité à l'échelle intercommunale, pour les communes qui le souhaitent au bénéfice des habitants et des communes membres ;

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention avec l'Etat pour l'habilitation en tant que guichet enregistreur ;

CONSIDERANT l'avis favorable des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 03 décembre 2025 hormis 1 abstention (Olivier LEPRETRE),

ENTENDU l'exposé de Mme Nathalie CAHUZAC, vice-Présidente en charge des équipements culturels et sportifs, des CLSH, des actions en faveur du sport, de la jeunesse et des séniors,

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 8 abstentions (Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Jean Christophe SEGUIER, Hajar RIVIERE),

Article 1 :

La Communauté de Communes Gally-Mauldre sollicite son habilitation en tant guichet enregistreur permettant l'instruction, la mise à jour et la délivrance des numéros uniques des demandes de logement social dans le Système National d'Enregistrement (SNE) sur l'ensemble du territoire communautaire ou pour les communes volontaires (au choix selon l'organisation).

Article 2 :

La Communauté de Communes Gally-Mauldre s'engage à respecter les obligations fixées par la réglementation en matière d'accueil du public, d'information, de confidentialité, de formation des agents et d'utilisation du SNE.

Il est demandé,

D'AUTORISER le Président à signer la convention d'habilitation avec l'Etat (Direction Départementale des Territoires / DDT), ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **30/12/25**
- Document rendu exécutoire le **30/12/25**